

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-034-15076/23/BM

■ Approbation de l'avenant n°3 à la convention conclue avec l'association France Active PACA dans le cadre du Prêt local court terme 76925

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En 2023, l'économie sociale et solidaire représente 13 % de l'emploi privé sur la Métropole avec 71 800 salariés pour 5 770 employeurs. Pourvoyeuse d'emplois, sur le territoire métropolitain, l'économie sociale et solidaire rassemble des acteurs variés que ce soit par leurs tailles, leurs statuts juridiques ou leurs secteurs d'activités qui partagent un socle commun de valeurs et de principes (utilité sociale, gouvernance démocratique, ancrage territorial fort, lucrative limitée...) qui favorisent l'émergence de réponses innovantes aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Inscrit dans son Agenda de Développement Economique, voté en juin 2022, la Métropole investit le champ de l'économie sociale et solidaire composante importante de l'économie de proximité. Elle encourage d'autres façons d'entreprendre afin de construire un maillage territorial autour de projets à forte valeur ajoutée sociale, économique et environnementale en décroissant les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et du secteur marchand et en contribuant à la structuration d'une offre d'accompagnement des projets. Pour ce faire la Métropole accompagne le développement de cette économie, notamment à travers l'abondement de fonds qui permettent le déploiement d'outils financiers contribuant aux différentes phases de vie d'une entreprise.

Créée en 2002, l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur participe de manière significative à la création et à la pérennité des entreprises relevant de l'Économie Sociale et Solidaire ou engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises. France Active PACA s'inscrit pleinement dans le développement économique du territoire métropolitain, en mettant la finance citoyenne au service des créateurs d'activités, des demandeurs d'emploi, des structures d'insertion, des associations et coopératives ou encore de tous les entrepreneurs de l'économie collaborative. Au fil des années d'accompagnement, l'association a su déployer et faire évoluer un éventail de solutions financières en réponses aux besoins des porteurs de projets et des dirigeants.

En 2020, sollicitée par France Active PACA, la Métropole a abondé le fonds régional ESS'OR dans le cadre du plan de relance métropolitain en réaction à la crise Covid-19 afin de soutenir les entreprises engagées touchées par la crise sanitaire. La Métropole Aix-Marseille-Provence a octroyé une aide financière sous forme d'avance remboursable, avec droit de reprise, à l'association au titre de l'année 2020 pour un montant de 100.000 euros. Le fonds était prévu pour un usage jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette participation a été entérinée par délibération n° CHL 015-8225/20/BM du Bureau de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la convention de création du fonds ESS'OR avec France Active PACA. Cependant, la totalité des ressources financières du fonds n'ayant pas été épuisée, il a été décidé de prolonger, par avenant, le fonctionnement du fonds jusqu'au 31 décembre 2022. Le comité de pilotage du 22 octobre 2022, marque un nouveau tournant dans l'évolution de ce dispositif financier en modifiant les conditions d'éligibilité des bénéficiaires. Le dispositif a été renouvelé et remodelé en outil financier court-terme pour répondre aux entreprises dont la stabilité financière a été impactée par un facteur exogène.

En décembre 2022, avec la fin du dispositif initial, s'est posée à nouveau la question de l'évolution de celui-ci. En accord avec ses partenaires financeurs (la Caisse des dépôts, la Caisse d'épargne PACA, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole de Nice), il a été décidé de consolider cet outil, en réponse à des besoins non-couverts en matière de relance d'activité. Ainsi, le Prêt local court terme anciennement Programme Relance Solidaire ESS'OR, constitue un outil financier mobilisable par toutes structures dont la viabilité économique serait mise en péril par un facteur exogène à la structure. Cette offre de service propose la possibilité d'un financement à court terme palliant les difficultés de trésorerie et permettant d'assurer des conditions favorables à la relance d'activité.

Le Prêt local court terme (anciennement Programme Relance Solidaire ESS'OR) consiste en un prêt à taux 0, de 12 à 18 mois, d'un montant maximum de 100 000 euros, destiné à 40 à 50 structures sur le territoire et adressé à toutes structures du secteur de l'économie sociale et solidaire, développant une activité économique, ou les entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS ou pouvant répondre aux critères d'utilité sociale comme but principal, rencontrant des difficultés conjoncturelles liées un facteur exogène à la structure (évolution réglementaire, crise sanitaire, retard de financement FSE, perte d'un financement ou d'un marché stratégique...). L'obtention d'un prêt local court terme est conditionné par un accompagnement étroit de l'équipe de France Active pour restructurer la dette, mettre en place des tours de table financiers et construire le plan de relance.

Données d'activité 2022 et 2023

	2022	2023
Nombre de prêts engagés	20	4
Montant des prêts engagés	860 000	170 000
Nombre de prêts décaissés	20	4
Montant des prêts décaissés	860 000	170 000
Nombre d'emplois créés ou consolidés	233	54

Toutes les structures ayant bénéficié d'un prêt ont rebondi et ont pu relancer leur activité. Pour certaines, le prêt local court terme de France Active Paca, a joué un rôle de levier, ayant obtenu d'autres financements plus long-terme.

Perspectives 2024 :

L'association souhaite pérenniser cet outil et le renforcer via la recherche de nouveaux partenaires financeurs. En 2024, une dizaine de structures pourraient en bénéficier. Considérant, France Active PACA comme un acteur majeur de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire et le Programme Relance solidaire, comme une réponse pertinente, ayant fait ses preuves, auprès des structures en difficulté, il est proposé, par avenant, la prolongation du fonctionnement du fonds jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant de l'apport qui n'aura pas fait l'objet d'utilisation d'ici le 31 décembre 2023 pourra ainsi être utilisé jusqu'au 31 décembre 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° CHL 015-8225/20/BM du Bureau de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur la création du fonds ESS'OR avec France Active PACA ;
- La délibération n° CHL-015-11632/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 portant sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention avec France Active PACA pour le fonds de "prêt relève solidaire", baptisé "ESS'OR" ;
- La délibération n° CHL-013-13430/23/BM du Bureau de la Métropole du 16 mars 2023 portant sur l'approbation de l'avenant n°2 à la convention avec France Active PACA pour le Programme Relance Solidaire.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prolonger par avenant la durée de la convention.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 3, ci-annexé relatif à modification de l'article 3 et l'article 5 de la convention conclue avec l'association France Active PACA dans le cadre du Prêt local court terme, anciennement « Programme Relance Solidaire ESS'OR ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ